|  |
| --- |
| ASA 11/7663/2024 – Afghanistan - 2 février 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 009/24 |
| Deux militants de l’éducation arbitrairement détenus |
| AFGHANISTAN |

Le 17 octobre 2023, Ahmad Fahim Azimi et Seddiqullah Afghan, deux militants qui travaillent pour l’organisation éducative Fekre Behtar, ont été arrêtés arbitrairement dans leurs bureaux à Karta Char, à Kaboul, capitale de l’Afghanistan, et détenus au 40e district de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans. Ils sont accusés de travailler contre les autorités de facto des talibans. Après avoir été détenus pendant 72 jours pour interrogatoire au 40e district de la GDI, ils ont été jugés le 27 décembre, avant d’être conduits à la prison de Pul-e Charkhi. L’arrestation et la détention arbitraire d’Ahmad Fahim Azimi et de Seddiqullah Afghan sont contraires au droit international relatif aux droits humains. Ils doivent être libérés immédiatement et sans condition.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Ahmad Fahim Azimi et Seddiqullah Afghan sont deux militants de l’éducation travaillant pour l’association Fekre Behtar, qui est notoirement connue pour défendre le droit à l’éducation des filles et qui critique l'interdiction faite aux filles par les talibans de recevoir une éducation. Ils travaillent étroitement avec l’équipe nationale féminine de robotique dans la province de Hérat. Depuis deux ans, Fekre Behtar s'efforce de mener des activités éducatives en coordination avec les lois et les procédures de travail existantes, en proposant des formations aux filles afghanes dans les domaines des langues et de la robotique.

Le 17 octobre 2023, à 16 heures, les forces spéciales talibanes du 40e district de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans sont entrées dans les bureaux de Fekr Behtar et ont procédé à l’arrestation arbitraire d’Ahmad Fahim Azimi et de Sediqullah Afghan. Après leur arrestation, ils ont été transférés dans un lieu non divulgué. Les familles d’Ahmad Fahim Azimi et de Sediqullah Afghan n’ont réussi à découvrir où ils se trouvaient qu’au bout de 27 jours. Durant l’arrestation, les services de renseignement talibans ont saisi six ordinateurs portables, les passeports des deux hommes, de l’argent liquide, des clés USB contenant du matériel pédagogique, le permis de travail de l'association, ainsi que des informations relatives aux enseignants et aux élèves.

Ahmad Fahim Azimi et Sediqullah Afghan ont été détenus dans le centre de détention du 40e District de la GDI pendant 72 jours. Ils sont semble-t-il accusés d'avoir aidé des filles de l'équipe nationale de robotique à quitter le pays, d'avoir incité des femmes à manifester et d'avoir organisé des manifestations. Au cours de ces 72 jours, les deux militants ont subi des actes de torture physique et mentale et d’autres mauvais traitements. Ils ont été privés de sommeil et placés à l’isolement. Ils n’ont pas été autorisés à consulter un avocat pendant son interrogatoire ni à avoir accès à une assistance médicale.

Le 27 décembre 2023, les deux militants ont comparu devant un tribunal taliban à Kaboul : le juge n’ayant pas trouvé les conclusions de l’interrogatoire satisfaisantes, il a décidé de les envoyer à la prison de Pul-e Charkhi à Kaboul. Ils ont contesté l’interrogatoire et le jugement. En conséquence, ils ont subi des pressions afin d’«avouer» dans une vidéo qu’ils travaillaient contre les autorités talibanes de facto. Ils ont refusé de livrer de tels aveux.

Lorsque le lieu où ils se trouvaient a été connu, leurs proches ont été autorisés à leur rendre visite tous les 15 jours. Ils ont pu parler via un téléphone en présence de soldats talibans dans les deux pièces. Depuis qu’ils ont été envoyés à la prison de Pul-e Charkhi, leurs familles n'ont pas été autorisées à leur rendre visite et ne connaissent donc pas les conditions de détention des deux hommes dans cet établissement.

Ce n’est qu’après la décision du tribunal que leurs familles ont réussi à engager deux avocats de la défense, dans le but de faire appel de la décision du tribunal taliban et de demander leur libération. Néanmoins, les familles craignent fortement que ces avocats ne soient victimes d'intimidation, de harcèlement et de menaces de détention de la part des talibans. Cette répression et cette restriction de l’espace civique soulèvent des doutes quant à la capacité des avocats à apporter efficacement des preuves de torture et de mauvais traitements, et quant aux procès iniques des deux militants.

La Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) a condamné l’arrestation arbitraire d’Ahmad Fahim Azimi et de Sediqullah Afghan et demandé que cessent immédiatement les arrestations arbitraires, et que soient respectés les droits de recevoir des visites de leur famille, de consulter un avocat, de recevoir des soins et de bénéficier d’un procès équitable. La rapporteuse spéciale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l’homme Mary Lawlor a réclamé la libération immédiate de ces deux militants.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **29 mars** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **anglais, dari, farsi et pachto**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| M. Abdul Haq WasiqDirecteur des renseignementsDirection générale du renseignement (GDI)Chaharahi ZanbaqKabulAfghanistan**X/Twitter : @Zabehulah\_M33/ @GDI1415**⮡ Vous pouvez envoyer des lettres individuelles ou des lettres collectives signéespar un groupe de personnes.⮡ Partagez une photo de la lettre envoyée dans les médias sociaux et identifiezles médias sociaux des autorités talibanes de facto. | Merci de ne pas adresser de copies/lettres à l'ambassade afghane. Les ambassades afghanes ne représentent pas les talibans. |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 009/24** ou **ASA 11/7663/2024** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

M. Abdul Haq Wasiq
Directeur des renseignements
Direction générale du renseignement (GDI)
Chaharahi Zanbaq
Kabul
Afghanistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude quant à l’arrestation et la détention arbitraires des militants de l’éducation Ahmad Fahim Azimi et Sediqullah Afghan, qui travaillent avec Fekre Behtar, une organisation reconnue pour son travail avec l’équipe féminine afghane de robotique, et qui critique vivement les restrictions imposées par les talibans à l’éducation des femmes et des filles.**

Le 17 octobre 2023, Ahmad Fahim Azimi et Seddiqullah Afghan ont été arrêtés par des membres du 40e District de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans, dans leurs bureaux à Karta Char, à Kaboul. Les deux militants ont été détenus par le 40e district de la GDI pendant 72 jours à des fins d’interrogatoire. Ils ont été accusés à tort d’avoir aidé des filles de l’équipe nationale de robotique à quitter le pays, incité des femmes à manifester et organisé des manifestations. Les deux militants et leurs familles réfutent ces allégations. Le 27 décembre 2023, tous deux ont comparu devant un tribunal taliban à Kaboul. Le juge taliban a estimé que les résultats de l’interrogatoire n’étaient pas concluants et a ordonné leur transfert à la prison de Pul-e Charkhi. Privés d’un procès équitable, Ahmad Fahim Azimi et Seddiqullah Afghan ont contesté le jugement. À titre de représailles, ils ont été soumis à la torture et aux mauvais traitements, notamment privés de sommeil et placés à l’isolement, alors que les autorités talibanes de facto voulaient qu’ils «avouent» qu’ils travaillaient contre eux.

La situation d’Ahmad Fahim Azimi et de Seddiqullah Afghan constitue une violation flagrante des droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique, mais aussi des droits à un procès équitable garantis au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l’Afghanistan est partie.

Je vous prie donc instamment de :

**libérer immédiatement et sans condition Ahmad Fahim Azimi et Seddiqullah Afghan ;**

**respecter les obligations imposées par la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, en permettant sans plus attendre aux filles de tous âges d’être scolarisées et de recevoir une éducation de même qualité que les garçons ;**

**mettre fin aux enlèvements, aux détentions arbitraires, à la torture et aux mauvais traitements visant les personnes qui défendent les droits humains et notamment celles qui font campagne de façon pacifique pour le droit à l’éducation.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_